

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2016

L'an deux mil seize, le 14 janvier à 20h00.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole ROIRE, Maire.

Présents : MM. DE VAUJANY, CASTILLE, BARTON, CROS, VIDAL, Mmes ROIRE, DUCLERCQ, KEMPEN, BAYSSIERES, BLOT, PENON, PELOUX.

Absente excusée : Mme COUTIER.

Absents : MM. DELMON, MATEOS

Secrétaire de séance : Mme BAYSSIERES Katia.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20H10.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 14/12/15. Vote : UNANIMITÉ.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE 25 % DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET – ANNEE 2015

VU l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que, jusqu'à l'adoption du Budget, « l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'Assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

CONSIDERANT le Budget 2015 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de RETENIR les crédits pour les montants et affectations figurant au tableau ci-dessous :

Opérations	Articles	Libellés	Budget 2015	25 %
51	2313	Constructions	472 809,00 €	118 202,00 €
51	2315	Installation, matériel et outillage techniques	23 174,00 €	5 793,50 €
52	2184	Mobilier	8 000,00 €	2 000,00 €
52	2313	Constructions	222 000,00 €	55 500,00 €
53	2313	Constructions	7 702,00 €	1 925,50 €
56	2184	Mobilier	3 602,00 €	900,50 €
56	2188	Autres immobilisations corporelles	8 126,00 €	2 031,50 €
57	2313	Constructions	39 000,00 €	9 750,00 €

- AUTORISE en conséquence Madame le Maire à compter du 1^{er} janvier 2016, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de la commune au titre de l'exercice 2015 ;
- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette opération.

PROJET DE TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF « LOUBEJAC »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les zones constructibles définies par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

CONSIDERANT l'opportunité de raccorder au réseau de collecte des eaux usées la future zone à urbaniser située au lieu dit « Loubejac » ;

CONSIDERANT l'étude de faisabilité (technique et financière) réalisée par EAU 47 ;

CONSIDERANT que le montant des travaux est estimé à 55 252,00 € HT, conformément à la délibération syndicale, une participation sera demandée à la commune à hauteur de 50 % pour les parcelles desservies mais non urbanisées et à 10 % pour les parcelles déjà urbanisées, soit la somme totale de 21 601,00 € ;

Mme le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer d'une part sur l'opportunité de raccorder au réseau de collecte des eaux usées la future zone à urbaniser située au lieu dit « Loubejac » et d'autre part sur l'accord de participation de la Commune à ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de raccorder au réseau de collecte des eaux usées la future zone à urbaniser située au lieu dit « Loubejac » ;
- DECIDE de prendre en charge le montant alloué à la Commune, soit une participation sur le montant HT des travaux à hauteur de 50 % pour les parcelles desservies mais non urbanisées et à 10 % pour les parcelles déjà urbanisées, soit la somme totale de 21 601,00 € ;

- DIT que la somme sera inscrite au budget de la Commune ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention et mener à bien cette opération.

CONTENTIEUX PISCINE MUNICIPALE, AUTORISATION POUR ESTER EN JUSTICE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la délibération n° 59/2014 en date du 27 mai 2014 portant délégation générale du Conseil municipal au Maire afin d'ester en justice ;

CONSIDERANT le contentieux concernant des travaux réalisés par une entreprise à la piscine municipale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à ester en justice dans l'affaire citée ci-dessus pour défendre les intérêts de la commune ;
- DESIGNER Maître SIMON Damien, avocat associé, aux fins d'intenter et de conduire devant les juridictions compétentes les procédures visées à la présente délibération ;
- DIT que les honoraires de l'avocat seront inscrits au budget de la Commune ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

CONTENTIEUX PISCINE MUNICIPALE, HONORAIRES EXPERT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le contentieux concernant des travaux réalisés par une entreprise à la piscine municipale ;

CONSIDERANT que sur demande de la Commune et par ordonnance du 19 juin 2015 le Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en qualité d'expert M. CLAVERIE Roland ;

CONSIDERANT le rapport d'expertise établi par M. CLAVERIE Roland et déposé au greffe du Tribunal le 05/01/2016 ;

CONSIDERANT le montant des honoraires de M. CLAVERIE Roland qui s'élève à 5 883.36 € TTC ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ORDONNE le paiement des honoraires de M. CLAVERIE Roland, expert, d'un montant de 5 883.36 € TTC ;
- DIT que les honoraires de l'expert seront inscrits au budget de la Commune ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

LOCATION SALLE MAISON DES ASSOCIATIONS, TARIF 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE, à compter du 01/01/16, le tarif d'utilisation d'une salle à la Maison des Associations pour y exercer une activité professionnelle (après validation de l'activité par la Mairie), comme suit : 15 € par journée d'occupation ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention et mener à bien cette opération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 58/2015 en date du 15 juillet 2015 portant même objet.

ENVELOPPE ANNUELLE 2016 ACHAT MOTIFS DE NOËL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une somme est votée en début d'année afin de permettre le renouvellement des motifs de Noël. Elle propose, pour l'année 2016, une enveloppe de 2 000.00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres : POUR : 11 ; ABSTENTION : 1

- FIXE l'enveloppe pour l'année 2016 à 2 000.00 € H.T. ;
- AUTORISE Mme le Maire à accepter tous les devis, dans le cadre des crédits votés, pour le compte de la commune de Cancon ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016.

BALISAGE CHEMIN DE RANDONNEE, COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU LOT-ET-GARONNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cadre des actions menées en faveur du développement touristique, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne a chargé le Comité Départemental du Tourisme de l'animation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R. mis en place en 1988) ;

CONSIDERANT que le dit plan permet la création d'un ou de plusieurs itinéraires traversant le territoire de la commune ;

CONSIDERANT le projet de création d'un chemin de randonnée sur le territoire de la commune de Cancon ;

CONSIDERANT qu'une information a été transmise à la Communauté des Communes Bastides en Haut Agenais Périgord, compétente en matière d'entretien des chemins de randonnées sur le territoire intercommunal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un circuit de randonnée sur le territoire de la commune de Cancon sur les chemins suivants (carte jointe) ;
- S'ENGAGE à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés ;
- DIT que l'entretien des chemins sera à la charge de la Communauté des Communes Bastides en Haut Agenais Périgord ;
- DIT que les coûts de création du circuit et de réalisation de la fiche « Rando » seront inscrits au budget de la Commune ;
- ACCEPTE le balisage et le panneautage de l'itinéraire ainsi que la diffusion et la promotion de la fiche « Rando » sur le site du Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Carole ROIRE :

- Annonce que provisoirement et de manière exceptionnelle pour le mois de janvier uniquement, de nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie sont mis en place : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- Informe l'assemblée que les vœux de M. COSTES Jean-Louis, Député de la circonscription, auront lieu, à Cancon, à la salle des sports, le vendredi 29 janvier 2016 à 19h30 ;
- Informe que le concours de Field Trial (lâché de faisans et concours de chiens de dressage) organisé sur le territoire des communes de Beaugas et de Cancon les 23 et 24 janvier est annulé en raison des contraintes liées au nombre de participants ;
- Rappelle que le référent « sécurité routière » parmi les élus de la commune est M. CROS Mickael ;
- Un « inter conseil » aura lieu le jeudi 4 février 2016 à 20h00 : réflexion sur les projets de travaux, période 2017 – 2020 ;
- Le prochain Conseil municipal se déroulera le lundi 22 février 2016 à 20h00.

Mickael CROS :

- Donne le compte rendu de la commission « matériel » : acquisition d'un nouveau véhicule plateau IVECO d'un montant 7 900 € TTC (pour remplacer le Renault Trafic). Il convient de désigner un responsable, mettre en place un carnet de suivi et équiper le camion de toute la signalétique nécessaire à un engin pouvant être stationné à proximité des routes nationales et départementales ;
- Donne une information concernant la formation « premiers secours ». Une prochaine session est organisée à la caserne des pompiers le samedi 20 février 2016, elle est ouverte à tous (coût 60.00 €) ;
- Donne le compte rendu d'un rendez-vous avec le directeur général des services de la Communauté des Communes Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP), Romain LABROUSSE, concernant le stationnement gênant à proximité de la crèche. Un parking sera créé par les services techniques intercommunaux au niveau de l'espace vert entre la crèche et le cimetière.

Guy BARTON :

- Demande où en est le projet d'acquisition d'un défibrillateur ? (Mickael CROS informe qu'une commande groupée sera réalisée par la CCBHAP pour l'ensemble des communes du territoire qui souhaitent se doter de cet équipement. Des rencontres avec les fournisseurs et des demandes de devis sont actuellement en cours. Une formation à l'intention des mairies pourrait être également envisagée).

Jean DE VAUJANY :

- Informe qu'une cage pour piéger les pigeons va être mise en place au niveau de la coopérative Terres du Sud à l'ancienne gare.

Jacques VIDAL :

→ Souhaiterait que les arbustes situés au Jardin Public soient taillés et ainsi rendre le chemin plus praticable par les usagers ;

Véronique KEMPEN :

→ Regrette l'ensemble des incivilités constatées sur le territoire de la commune depuis quelques semaines (tags à l'école, extincteurs de la salle des sports déchargés et jetés dans la haie, vitres brisées à la salle de danse, dégradation sur le site de l'ancien château...). Carole ROIRE : des dépôts de plainte ont été réalisés, les bâtiments et les espaces publics ont été remis en état et/ou sécurisés. Les membres de l'association Studio Danse Cancon remercient les employés municipaux et/ou les bénévoles pour leur intervention un dimanche matin.

Clôture de la séance à 22h20
La Secrétaire, Katia BAYSSIERES

Fait à CANCON, le 18 janvier 2016
Madame le Maire, Carole ROIRE